



## Fiche Synoptique

### A.P.S.A. Logement - Accompagnements logement



A.P.S.A. Logement - Accompagnement logement  
Chef de service : Yann MAYEUX

4, rue de l'Eglise  
62300 LENS  
☎ 03.21.42.27.28  
☎ 03.21.20.42.92  
✉ apsa-logt@nordnet.fr

#### Public accueilli

Accompagnement Fonds Solidarité Logement (F.S.L.) : Personnes éligibles et/ou notifiées dans le cadre du F.S.L.

Accompagnement Vers et Dans le Logement (A.V.L.D.) : Personnes relevant des dispositifs A.H.I. (Accueil Hébergement Insertion).

Mesures diagnostic dans le cadre de la prévention des expulsions locatives : Toutes personnes locataires en situation d'impayé de loyers assignées au Tribunal d' Instance.

Dispositifs de sous-location : Personnes défavorisées en voie d'insertion à un logement décent, autonome et de droit commun.

Accompagnements logement à destination des bailleurs : Familles ou personnes locataires désignées par les différents bailleurs

#### Objectifs / Missions

Accompagnement F.S.L. : accompagnement social et éducatif dans le cadre de l'accès et du maintien au logement. Prise en charge globale de la personne, du ménage.

A.V.L.D. : favoriser les sorties réussies des structures d'hébergement, proposer un accompagnement adapté, prévenir les risques d'expulsion.

Mesures diagnostic dans le cadre de la prévention des expulsions locatives : recueillir des informations objectives prédéterminées (grille départementale), analyser la comptabilité ressources/loyer et les possibilités concrètes d'apurement de la dette (avis formulé à la plateforme), analyser les possibilités du ménage à se reloger en cas de résiliation de bail, mobiliser la famille pour qu'elle se présente à l'audience, l'informer sur la procédure en cours et lui rappeler l'obligation du paiement du loyer et les conséquences résultant de la non-exécution de cette obligation.

Dispositif de sous-location : outil qui favorise l'accès au logement des personnes défavorisées en voie d'insertion à un logement décent, autonome et de droit commun, tout en assurant une sécurité et des garanties au bailleur.

Accompagnements logement à destination des bailleurs : accompagnement social à destination des familles ou personnes locataires désignées par les différents bailleurs. Les objectifs : il s'agit pour la famille de trouver une solution durable à leurs difficultés, de viser à leur autonomie, de les inscrire dans un parcours résidentiel, de prévenir les risques d'expulsion.

#### Services / Prestations

Dispositif de sous-location : 2 dispositifs :

- Intermédiation Locative (I.M.L.) : convention de 5 I.M.L. avec l'I.S. 62.

- Aide à la Médiation Locative (A.M.L.) : Convention de 15 points A.M.L. avec le Conseil Général.

Accompagnements logement à destination des bailleurs : les conventions :

- S.I.A. Habitat : convention pour 15 accompagnements.
- L.T.O. Habitat : convention pour 10 accompagnements.
- Maisons & Cités : convention pour 30 accompagnements.

## **Personnel / équipe**

## **Partenariat**

- S.I.A. Habitat
- L.T.O. Habitat
- Maisons & Cités

## **Autres**

Accompagnement F.S.L. : secteur d'intervention : territoire de Lens-Liévin.

A.V.L.D. : secteur d'intervention : arrondissement de Lens.

Mesures diagnostic dans le cadre de la prévention des expulsions locatives : secteur d'intervention : territoires de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.

Accompagnements logement à destination des bailleurs : secteurs d'intervention : territoires de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.



APSA  
du Pas de Calais